

# L'adhésion au GCS e-Santé Bretagne & vous ?

Vous êtes ...



un établissement de santé public, privé à but non lucratif ou privé de droit commercial



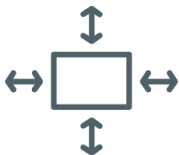
un établissement médico-social



un professionnel de santé libéral



un professionnel du social



un dispositif d'appui et de coordination ou un réseau spécifique

Devenez adhérent pour accéder au bouquet de services du GCS e-Santé Bretagne

Le bouquet de services

## PARCOURS

GWALENN e-Parcours Bretagne DCC  
SI PH SIPS Pôles de santé ORIS

## TELEMEDECINE

Sterenn Creben

## EXPERTISE

DMP Innovation SAMU  
SSI - RGPD SI GHT MUSIC

## MUTUALISATION

Messagerie sécurisée RUBIS ROR Services e-collaboratifs  
Annuaire régional Visioconférence BIPS  
Gestion de l'identité patient

La gouvernance

## Les collègues



Etablissements de santé et médico-sociaux publics



Etablissements de santé et médico-sociaux privés à but non lucratif



Etablissements de santé et médico-sociaux privés de droit commercial



Professionnels de santé libéraux



Réseaux de santé et autres membres

## Les instances



L'Assemblée Générale



Le COmité d'ORientation



Le COncil TECHnique

## Pourquoi ?

Devenir adhérent du **GCS e-Santé Bretagne**, c'est :

- Accéder à un bouquet de services orienté autour de quatre axes : **EXPERTISE**, **PARCOURS**, **TELEMEDECINE & MUTUALISATION**
- Participer à la co-construction de projets entre les différents acteurs de santé bretons issus du sanitaire, du médico-social et du social

## Comment ?

Pour adhérer au GCS e-Santé Bretagne, vous devez remplir le formulaire correspondant sur le site internet : [esante-bretagne.fr](http://esante-bretagne.fr).



## La démarche

Une fois votre demande d'adhésion envoyée, vous allez recevoir les documents à compléter.

L'adhésion officielle au GCS e-Santé Bretagne s'effectue deux fois par an lors des assemblées générales annuelles de juin et décembre, mais il est possible de bénéficier des services du GCS e-Santé Bretagne en amont des assemblées générales.

Pour activer un service (Messagerie Sécurisée, par exemple), vous devez compléter le formulaire «Activer un service» sur [esante-bretagne.fr](http://esante-bretagne.fr).

## Le coût

Une fois l'adhésion validée, il est demandé à chaque adhérent :

- **un apport au capital**, versé uniquement à l'adhésion et variable en fonction du collège d'appartenance (entre 43€ et 181€). L'apport au capital social est recalculé chaque année au 31 décembre en fonction des nouveaux membres et des départs.
- **une cotisation annuelle** dont le montant de l'adhésion est basé sur les recettes de l'année N-2. 100 € est la cotisation minimale. Pour l'année 2018, le coût de la cotisation est d'environ 51 € par millions d'€ de recettes.

La première année d'adhésion ne représente aucun coût pour le futur adhérent.

La convention constitutive est accessible en ligne sur le site [esante-bretagne.fr](http://esante-bretagne.fr).

- **Messagerie Sécurisée** : Echanger des données de santé en toute sécurité
- **Répertoire Opérationnel des Ressources** : Partager l'offre de soins régionale aux professionnels de santé
- **Annuaire Régional** : Accéder à un référentiel commun à tous les professionnels de santé
- **ORIS** : Orienter les patients entre les centres de soins : MCO vers SSR, HAD et USLD
- **SI Orientation PH** : Permettre le suivi des orientations pour les personnes handicapées
- **Sterenn** : Organiser la pratique de télémedecine auprès des professionnels de santé
- **GWALENN** : Faciliter la prise en charge de la personne dans le cadre de son parcours
- **e-Parcours Bretagne** : Mettre en oeuvre des services numériques territoriaux au service des organisations sanitaires, médico-sociales, sociales coordonnées au travers des dispositifs d'appui à la coordination polyvalente

Cette liste non exhaustive donne un aperçu du bouquet de services proposé par le GCS e-Santé Bretagne à ses adhérents autour des quatre axes : **PARCOURS**, **TELEMEDECINE**, **MUTUALISATION** & **EXPERTISE**.

*En savoir plus en contactant le GCS e-Santé Bretagne*